



UGANDA

PROGRAMME DE L'UNION EUROPÉENNE SUR LA GOUVERNANCE FONCIÈRE

CONTEXTE NATIONAL

L'Ouganda est un pays enclavé, basé sur l'agriculture, d'une superficie totale de 241 559 km², dont 16 pour cent en eau libre. L'estimation actuelle de la population est de 41 millions de personnes. La Constitution ougandaise (1995) reconnaît quatre formes de régime foncier: mailo (centre de l'Ouganda), à bail, en pleine propriété et coutumier (principalement dans le nord de l'Ouganda). À ce jour, 10 pour cent des terres sont officiellement documentées et 80 pour cent sont soumises à des régimes fonciers coutumiers.

Le problème privé *mailo*

Le régime foncier *Mailo* est un régime foncier féodal issu d'un accord conclu entre le Roi Buganda et le gouvernement britannique en 1900. En vertu de cet accord, des terres étaient attribuées au roi, à sa famille et à ses chefs en milles carrés, à la fois pour leur rôle politique et par le biais de la propriété privée. Cependant, le sort des paysans qui occupaient ces terres en tant qu'agriculteurs ne fut pas discuté. Les droits d'utilisation des terres préexistants, dans l'intérêt des petits exploitants agricoles, n'étaient pas reconnus légalement, ce qui a entraîné un chevauchement des droits sur le même terrain. Malgré cela, les lois s'efforcent de fournir des solutions en cas de grande insécurité foncière.

OBJECTIF

L'amélioration de la sécurisation des droits secondaires d'utilisation des terres pour les possesseurs de terres légitimes afin de soutenir les investissements agricoles dans une perspective à long terme de réduction de la pauvreté et de la faim. La mise en œuvre de la loi facilitera une gouvernance foncière responsable. Le cadre institutionnel sera renforcé par le capital humain dans les sections foncières des administrations de district et de sous-comté. L'introduction d'informations et de technologies de la communication facilement utilisables favorisera des procédures efficaces pour la documentation des droits d'utilisation des terres existants.

PROJET TRANSVERSAL

Grâce à un projet transversal cofinancé par l'UE et la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), coordonne, soutient et consolide la mise en œuvre du programme de gouvernance foncière de l'UE dans 18 pays. Ce projet transversal fournit aux acteurs de la mise en œuvre et à leurs partenaires une plate-forme pour échanger, collecter et communiquer à un large public la richesse des enseignements tirés de la mise en œuvre du projet. Il soutient aussi l'organisation de programmes de renforcement des capacités à l'intention des exécutants, qui peuvent bénéficier des conseils techniques du groupe de travail interdisciplinaire de la FAO sur la gouvernance foncière, des enseignements tirés, du partage des expériences et des possibilités d'échange entre les responsables de la mise en œuvre pour améliorer la gouvernance foncière dans le cadre des DV et des CLD.

Nom de le Programme de l'Union Européenne sur la gouvernance foncière - mise en œuvre dans le pays PUEGF MP	Amélioration de la gouvernance foncière en Ouganda afin d'accroître la productivité des petits agriculteurs sur les terres de mailo (ILGU)
Exécutants du projet	Agence allemande de coopération internationale (GIZ)
Partenaires d'exécution	Université de Makerere, Association communautaire ougandaise pour le bien-être des femmes et des enfants UCOBAC, LANDnet et Uganda Agribusiness Alliance (UAA), Administration de district, gouvernement local et autorités des sous-comtés
Zones d'intervention	Districts de Mityana, Kassanda et Mubende, Ouganda central
Entités politiques impliquées	Ministère des terres, du logement et du développement urbain (MLHUD), Ouganda
Budget	EUR 4 400 000 (y compris le cofinancement de BMZ, Allemagne)
Durée du projet	Janvier 2017 – juin 2021

Note: la sigle en anglais du Programme de l'Union Européenne sur la gouvernance foncière - mise en œuvre dans le pays est EULGP CI

STRATÉGIE D'INTERVENTION

La méthodologie de mise en œuvre utilisée dans le Programme de l'Union Européenne sur la gouvernance foncière - mise en œuvre dans le pays (PUEGF MP (EULGP CI pour ses sigles en anglais)) comprend: le renforcement de la capacité des structures d'administration des biens fonciers; la sensibilisation et la mobilisation des communautés (propriétaires et locataires); des mécanismes de résolution des litiges faisant appel à un mode alternatif de résolution des litiges (ADR), à un outil de cartographie adapté et à un inventaire foncier des droits de location. Par le biais de la sensibilisation, les propriétaires et les locataires sont sensibilisés au cadre juridique existant, visant l'équilibre entre deux parties. Les couples mariés sont encouragés à documenter leurs droits fonciers en tant que couple, afin que les deux noms apparaissent dans le Protocole d'inventaire des terres (LIP), garantissant le droit des femmes mariées à la terre. Les droits d'usage des terres revendiqués sont documentés en présence de voisins, d'un représentant du conseil local et du comité foncier de la zone (ALC). La cartographie est facilitée par une photographie géoréférencée intégrée en arrière-plan du logiciel CRISP installé sur une tablette. Une fois qu'une parcelle est complétée, la limite de toute parcelle adjacente est conservée et ne sera plus documentée, ce qui réduira le coût et le temps passé sur le terrain. Les données de terrain sont ensuite traitées au bureau du sous-comté par le spécialiste SIG du logiciel libre QGIS, entièrement compatible avec le logiciel SIG utilisé par le

MLHUD. Le spécialiste SIG produit des cartes qui sont présentées dans les villages. Les parcelles cartographiées sont superposées sur les anciennes cartes du cadastre, ce qui permet aux locataires de confirmer le propriétaire de leur(s) parcelle(s) en cas d'incertitude. L'élaboration d'une carte du village permet aux locataires de confirmer les informations (taille de la parcelle, emplacement, limites) saisies par les équipes de cartographie. Les propriétaires prennent conscience de la partie de leurs terres qui est ou non louée. Ce processus de transparence augmente la confiance entre les communautés. Les conflits qui émergent sont documentés à toutes les étapes, de la sensibilisation à la cartographie des parcelles à l'affichage des cartes. Les médiations sur place sont conduites par des «assistants juridiques» et les conflits non résolus sont soumis à un comité ADR au niveau des sous-comtés. Les LIP ne sont émis que pour les parcelles pour lesquelles des confirmations ont été faites conformément à la carte affichée et pour lesquelles il n'y a pas de conflit. Le LIP est un document à dimension sociale qui détaille les droits revendiqués; par conséquent, il autorise les locataires à prendre des mesures supplémentaires pour protéger leurs droits, comme le prévoient la loi foncière de 1998 ou la politique foncière nationale de 2013, par le biais d'un certificat d'occupation (CoO), d'un partage des terres, d'une location ou d'un rachat du droit enregistré. PUEGF MP est mis en œuvre par les OSC, l'Université Makerere de Kampala et le secteur privé dans le cadre d'activités clés telles que la sensibilisation, la résolution des conflits et la cartographie.

RÉSULTATS ET IMPACT

Les principales activités mises en œuvre par le PUEGF MP à ce jour sont:

- Le recrutement du personnel et la création d'un bureau PUEGF MP initiant la mise en œuvre de contrats avec des partenaires locaux ont été effectués en janvier 2017.
- Une sensibilisation efficace des communautés a commencé en novembre 2017, suivie par des formations sur les structures d'administration des biens fonciers au niveau national et au niveau local.
- Un processus de cartographie pilote détaillant les parcelles de 4 406 locataires a eu lieu de janvier à juin 2018. Le processus a été étendu à plus grande échelle dans 10 sous-comtés.
- Des matériels d'EIC, un manuel de sensibilisation et un guide sur la coexistence pacifique sur des terres privées mailo ont été élaborés et traduits dans la langue locale de la région (le luganda).
- Des réunions de la plateforme foncière mailo ont eu lieu avec les principales parties prenantes au niveau national.
- Dans la zone pilote, des preuves de réduction des litiges fonciers ont été trouvées. Les résultats observés présentent de meilleures capacités à tous les niveaux et un cadre institutionnel efficace pour un processus d'administration des biens fonciers efficace. Les droits fonciers des petits exploitants agricoles ont été améliorés, y compris ceux des femmes, grâce à une gouvernance foncière responsable au niveau local.
- La sensibilisation des communautés aux lois, aux politiques et aux réglementations foncières s'est améliorée et les droits fonciers des personnes sont donc mieux protégés.

Les facteurs de réussite sont:

- L'implication des leaders charismatiques dans le processus, en particulier lorsqu'ils traitent avec les communautés.
- L'exécution continue des activités de mise en œuvre, renforçant la confiance des communautés locales.
- Le développement des capacités du personnel gouvernemental et des autres entités juridiques et politiques concernées (candidats effectuant l'inventaire sur le terrain et le travail de bureau).
- La participation des communautés locales à un inventaire systématique de la réelle utilisation des terres supervisée par le Comité foncier de la zone (ALC).
- Le recours aux modes alternatifs de résolution des conflits (ADR) pour résoudre les litiges entre locataires, les conflits entre familles et autres problèmes fonciers; la sensibilisation et la diffusion d'informations de façon continue.
- Les conflits entre propriétaires et locataires ont été réduits.
- Les propriétaires fonciers ont passé des accords avec les locataires par le biais d'un consentement libre et préalable donné en connaissance de cause, ce qui leur a valu le respect des communautés.
- L'accent est toujours mis sur la promotion d'une vie harmonieuse plutôt que sur la réforme du cadre juridique.
- Des revues et des mises à jour régulières des activités ultérieures du projet PUEGF MP permettent d'éviter les spéculations et d'informer les leaders des nouveaux développements.
- La sensibilisation et la diffusion d'informations de façon continue (CARID) tout au long du projet ont révélé la complexité de mailo, mais ont tenu les communautés informées de leurs droits, rôles, responsabilités et restrictions sur les terres mailo privées.

Les conditions nécessaires au succès continu du projet PUEGF MP sont:

- La mise en place de structures d'administration foncière opérationnelles.
- Une coordination cohérente entre le personnel politique et technique.
- L'existence d'un cadre juridique comme base.
- La mise en œuvre directe et rapprochée de l'activité avec les structures foncières des administrations locales.
- L'implication du monde universitaire et du Ministère des terres à tous les niveaux.

La plateforme de gestion des connaissances sur la gouvernance foncière de l'UE est utilisée comme principal outil de communication en ligne et référentiel d'informations pour les développeurs de projets.

Des orientations et des conseils techniques sur des outils facilement disponibles peuvent être demandés aux responsables de projet du Programme de gouvernance foncière de l'UE.



© Martina Baciagalupo



La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de la FAO et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Agency for Development
and Cooperation SDC

ALPO
AFRICAN LAND POLICY CENTRE



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la licence CC BY-NC-SA 3.0 IGO